

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Marie Pérusse

<https://www.cadre21.org/membres/e724dd1e8166513209ca1c72>

Date d'obtention : 2021-10-18 15:16:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le projet Sexto permet de travailler en partenariat avec tous les acteurs importants comme la police, les écoles, le DPCP et la DPJ. Ce travail permet de réduire les répercussions du sextage sur les jeunes. Nous savons maintenant quel est notre rôle à jouer dans ce type de déclaration. Il y a une uniformisation des interventions et le tout est fait avec un encadrement complet. Il y a maintenant une ligne directrice qui nous aide à contrer le phénomène. Le projet Sexto est clair et concis. Nous sommes autant dans la prévention pour les premiers actes de sextage que dans les conséquences lors des récidives. Il y a un volet d'éducation qui est important qui s'y retrouve. Il est important de bien départir les intentions malveillantes versus les gestes impulsifs des jeunes. Chaque incident est unique donc, il est important d'en faire l'évaluation comme la nature, l'amorce, les intentions et l'étendue de la situation. Ces indices nous permettent de bien intervenir et de veiller au bien des jeunes. La bienveillance est une mise en place pour les victimes. De plus, il faut bien suivre les étapes afin de bien gérer la situation. Lors d'un geste malveillant, nous devons saisir le téléphone si on a des raisons de croire qu'il y a de la pornographie juvénile dedans, mais ensuite, nous devons appeler la police et les laisser prendre en charge l'incident. Dans aucun cas, l'adulte en charge du dossier ou tout autre adulte regarde les photos ou les vidéos. Un signalement à la DPJ doit être fait.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir équipé pour prendre en charge ce type d'incident, j'ai l'impression d'avoir les outils nécessaires pour le faire. Je garde en tête qu'il est primordial de garder la dignité et l'estime de soi de la victime le plus intact possible. Je vais toujours agir avec une bienveillance et une approche basée sur l'écoute et la réassurance de l'élève. Il est important aussi d'avoir ce type d'approche avec les parents, afin de les aider dans la situation. De plus, l'instigateur a aussi droit à garder sa dignité, alors je vais garder une ouverture et une écoute pour lui aussi. La trousse sexto va me permettre de ne pas m'égarer dans l'intervention et d'aider à réduire la propagation des images.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité, le respect, l'écoute, la bienveillance, le soutien et s'assurer de prendre la place que seul mon rôle me donne. Les jeunes doivent être averti de ne pas ébruiter l'incident afin de permettre à la victime de ne pas être humilié et que cela peut nuire au processus. Il est important de laisser chaque acteur prendre sa place et ne pas dédoubler le service. Le partenariat est essentiel et c'est cela va aider le jeune qui vit l'incident. De plus, il faut être en mesure de départir l'intention malveillante et l'action impulsif, car il ne résulte pas aux mêmes étapes dans la procédure textos. Il ne faut pas oublier aussi qu'il est illégal de voir le matériel pornographique que les jeunes ont dans leur cellulaire. Lorsqu'on le confisque, nous devons demander aux jeunes de le mettre dans la pochette scellée et qu'il soit fermé. Il est aussi important d'inclure les parents et tous les partenaires du projet sexto.